



Communiqué

La Ville de Lausanne met au concours sa Bourse à la création littéraire 2018

Dans le cadre de sa politique du livre, la Ville de Lausanne attribue chaque année une Bourse à la création littéraire, d'un montant de 10'000 francs, à un ou une auteur-e lausannois-e. L'appel à candidature est lancé pour l'édition 2018. Le délai de dépôt des dossiers est fixé au 31 août 2018.

A côté de l'encouragement à l'édition d'œuvres littéraires ou documentant l'espace lausannois, la Ville de Lausanne encourage, par cette bourse, ses auteures et auteurs durant la phase de réalisation d'un projet de création littéraire. Sont concernés tous les projets de fiction en langue française dans les genres du roman, de la nouvelle, de la poésie, du roman graphique ou de la bande dessinée.

Pour déposer sa candidature, l'auteur-e doit résider dans la commune et avoir publié au moins un ouvrage à compte d'éditeur. Les candidat-es ont jusqu'au 31 août 2018 pour adresser leur dossier à la déléguée à la politique du livre sur la page www.lausanne.ch/bourselitteraire.

Une commission d'attribution, constituée du chef du service Bibliothèques & Archives de la Ville, Frédéric Sardet, de la déléguée à la politique du livre, Isabelle Falconnier, ainsi que de deux acteurs externes issus du monde culturel, désignera le ou la bénéficiaire de cette Bourse d'ici le mois d'octobre 2018.

La Bourse à la création littéraire de la Ville de Lausanne a été attribuée en 2015 à David Bosc, en 2016 à Noémi Schaub, et en 2017 à Arthur Brügger.

La Municipalité de Lausanne

Les détails ainsi que le règlement sont disponibles sur le site www.lausanne.ch/bourselitteraire

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Frédéric Sardet, chef du service Bibliothèques & Archives, 021 315 69 10**
- **Isabelle Falconnier, déléguée à la politique du livre, 078 751 58 30**

Lausanne, le 1^{er} juin 2018